

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA OBLIG 1-3 ISR »

Paris, le 21/03/2024,

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA OBLIG 1-3 ISR** ». A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

Modalités de souscriptions et rachats : il est précisé dans le prospectus du Fonds que les souscriptions et les rachats sont effectués en montant et/ou en parts.

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et entrera en vigueur à compter du 28/03/2024, date de mise à jour du prospectus de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com